

COMMUNE d'AINCOURT
(Val d'Oise)

CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL
Séance du 26 octobre 2019 à 9h00

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-six octobre à neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Aincourt légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Emmanuel COUESNON, Maire d'Aincourt.

Étaient présents : M. Emmanuel COUESNON, Maire, Jean-Bernard TECHER, Caroline GUYADER, Muriel BONNEAU, adjoints, Laurence SCELLE, Régine N'TSUGLO, Alexandre DURANTE, Sébastien RIFFAUT, Guy BRASSELET, conseillers municipaux.

Absents excusés : Jérôme VALLÉE (pouvoir à J.B TECHER), Pascal VIDALIE (pouvoir à A. DURANTE)

M. Jean-Bernard TECHER a été désigné secrétaire de séance.
Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2019

Guy BRASSELET note qu'il manque 1 voix sur le point n° 2. Il s'agit seulement de l'oubli de notification de l'absence de Sébastien RIFFAUT. Cette erreur sera rectifiée sur le procès-verbal.

Il précise également que les « remarques » évoquées dans le 3^e alinéa du point n°4, renvoient à un document signé du 27 09 2019 que le maire a refusé d'évoquer.

En conséquence, Guy BRASSELET demande que ce document soit annexé au procès-verbal de la séance d'aujourd'hui avec affichage intégral sur tous les panneaux.

Sans autre commentaire, le procès-verbal du 1^{er} octobre est approuvé à l'unanimité.

2. Délégations des adjoints au maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a retiré les délégations à Caroline GUYADER, 2^{ème} adjoint et à Jérôme VALLÉE, 4^e adjoint, car « il y avait un impact négatif pour la bonne marche de la commune ».

Il rappelle que donner et retirer des délégations aux adjoints est un pouvoir du maire, le rôle du conseil municipal étant de voter aujourd'hui si ceux-ci sont maintenus dans leur fonction d'adjoint.

Tour à tour, les conseillers souhaitent exprimer leur mécontentement non seulement sur la méthode mais aussi sur le bien-fondé de cette décision au maire.

- Laurence SCELLE s'insurge sur les méthodes de retrait de ces délégations, mais également sur le fait que tout ce « déballage » aurait pu être fait en réunion interne et non pas en public ;
- Jean-Bernard TECHER rappelle l'article L2122-18 : Lorsque le maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions.
- Interpellé par Muriel BONNEAU, Laurence SCELLE et Régine N'TSUGLO qui demandent au Maire d'annuler son arrêté, le Maire non seulement refuse, mais ne veut pas non plus donner les raisons pour lesquelles il enlève les délégations aux deux adjoints. Sébastien RIFFAUT, Guy BRASSELET et Jean-Bernard TECHER disent alors ne pas comprendre cette absence d'explication.

- Guy BRASSELET reprend alors la parole pour dire qu'à ce stade, il faut être contradictoire et entendre chacun avec ses arguments.

EXPOSE DES REPROCHES FAITS AU MAIRE

- **Muriel BONNEAU :**
 - Elle dit ne pas avoir de reproches à faire à Caroline Guyader pour le travail qu'elle a fait.
 - A propos de Jérôme VALLÉE, elle dit qu'il a fait un travail important de manière bénévole avant même qu'il soit adjoint. Elle trouve dommageable de se couper des compétences de ces deux adjoints

- **Caroline GUYADER** demande ensuite la parole
« Manu, Cher voisin, Monsieur, Monsieur le Maire.... Je ne sais plus ! je vais donc utiliser le vouvoiement

Je reçois tout d'abord un email de votre part dans lequel vous m'indiquez en ces termes que « je néglige ma fonction d'adjointe depuis trop longtemps » et qu'il convient « à l'avenir que j'aie une attitude plus adaptée à mon mandat ». Dans les jours qui suivirent, je reçois, par courrier recommandé, un arrêté portant retrait de délégations.

D'abord un rappel à l'ordre, puis dans la foulée, un retrait et aujourd'hui vous proposez une rupture.

Je suis déçue et aurais souhaité que vous veniez me voir au préalable même si, certes, la loi ne vous l'imposait pas. Mais quelle méthode !

Nous sommes donc devenus des étrangers. J'attendais mieux de votre part et pourtant je ne suis pas si étonnée.

Je vous ai écouté, je vous ai conseillé, je vous ai soutenu, je vous ai coaché, voir même bousculé en tant qu'adjointe à vos côtés, toujours pour avancer et gérer au mieux les affaires de la commune. Je ne suis certes pas parfaite mais comme nous tous, y compris vous. A plusieurs reprises, je (même nous) vous avons souligné vos faux-pas afin que vous puissiez y remédier. Mais vous avez continué vos impérities sans prendre en compte nos conseils. Parmi plusieurs exemples :

- *Vous n'êtes pas venu à la réunion d'information convenue ensemble et organisée dans le cadre de la rédaction du PEDT alors que l'équipe enseignante et les parents d'élèves avaient fait la démarche de venir pour bâtir un projet éducatif commun. L'avez-vous lu au moins ?*
- *Vous avez embauché seul une personne pour l'école, sans prendre avis, pour qu'au final cet agent craque devant les enfants, perturbant grandement le service de la pause méridienne.*
- *Vous avez parachuté cette même personne au sein d'une équipe sans même avoir pris la peine de la présenter à ses collègues et de les prévenir.*
- *Vous avez accepté d'inscrire des enfants non-Aincourtois à l'école, sans même réunir la commission scolaire compétente pour en étudier les dossiers.*

Pour vous préserver, j'ai eu la naïveté de vous épargner. Mais vos derniers agissements sonnent le glas de notre aventure municipale.

Aujourd'hui, nous avons encore une pleine démonstration de votre maladresse. Alors que vous présentez à l'ordre du jour de ce conseil, le seul et unique point qui concerne les adjoints, vous ne vous assurez même pas de leur présence avant de convoquer le conseil.

Encore un exemple : pour aller jusqu'au bout de mon engagement, je vous ai proposé lundi de nous réunir avant de nous convoquer pour un conseil. Mais vous m'avez répondu que cela n'était pas utile de préparer les séances de conseil en amont. Or, maintenant, vous nous obligez à un déballage en public. Je ne vais pas tout lister... Mais si nous en sommes là, ne croyez-vous pas que vous avez manqué de nous fédérer ? Notre atout était la complémentarité de tous.

Concernant les reproches que vous avez pu me formuler, pensez-vous qu'ils sont vraiment justifiés ?

Vous me reprochez de refuser de donner mon numéro de téléphone pour ne pas être dérangée. A pratiquement 5 mois des futures élections et surtout après près de 55 mois de mandature, ne trouvez-

vous pas que ce reproche vienne un peu tard d'autant qu'il est complètement infondé. Dans le tiroir du bureau de la mairie, mon numéro de téléphone figure dans la liste de contacts des conseillers. Les services nécessaires possèdent mes coordonnées. J'ai notamment été appelé par le SDIS pour le récent évènement à la brocante ou encore rappelez-vous, lors d'une nuit d'octobre 2014, dans mon premier trimestre de grossesse, j'ai dû aider les services de police et de secours alors qu'une femme avait mis fin à ses jours en lançant volontairement son véhicule contre un poids-lourd.

Vous me reprochez aussi de refuser d'assurer des permanences au motif que cela entrave ma vie sociale. Or, je crois avoir assuré toutes les permanences scolaires ou encore les permanences de bureau de vote. Tout est compatible si c'est organisé à l'avance pour avoir le temps de prendre ses dispositions.

Vous me reprochez encore de refuser de transmettre les notes que je prends lors de réunion de conseil en lieu et place de la secrétaire. Mais il n'en est rien. Je ne suis pas nommée secrétaire de séance des conseils. Dois-je en croire que vous ne savez pas ce qu'est un secrétaire de séance ?

Enfin vous me reprochez mon attitude agressive lors du dernier conseil, attitude que vous avez trouvée intolérable. Dois-je vous rappeler que je m'exprimais face aux attaques incessantes d'un de vos conseillers (qui semble-t-il n'a pas reçu le même rappel à l'ordre). Je n'ai été ni grossière ni menaçante envers personne. Est-ce un acte de misogynie de votre part ? Dois-je vous rappeler que votre fonction vous oblige à respecter certaines valeurs démocratiques comme la liberté d'expression ?

Bref : les arguments que vous avancez ne tiennent pas la route. Comment en sommes-nous arrivés là ? Quelle est votre stratégie ? Pour les Aincourtoises et Aincourtois, j'irai jusqu'au bout de mon mandat. Il est important de renforcer les garde-fous, d'autant plus dans le contexte actuel de révision de PLU. »

Emmanuel COUESNON prend note de cette mise au point et donne lecture des délégations données aux adjoints en 2014, notamment celles de Jérôme VALLÉE : à son propos il dit :

« *Il a bien fallu lui donner quelque chose* », après la démission de Clémentine THOMAS dont les délégations avaient été basculées au 2eme adjoint.

Jean-Bernard TECHER, Laurence SCALLE, Muriel Bonneau, Caroline Guyader, Régine N'Tsuglo, Sébastien Riffaut et Guy Brasselet s'insurgent contre cette remarque. Guy Brasselet fait du reste remarquer que le Maire se contredit, car s'il a le droit d'enlever des délégations, il avait aussi le pouvoir de ne pas en donner !

- **Jean-Bernard TECHER** prend alors la parole et revient sur les retraits de délégations.
« Tout d'abord je rejoins la majorité des membres du conseil et je ne comprends pas ce retrait de délégation ; quel est l'intérêt de prendre cette décision à 4 mois et demi des élections, en sachant que les délégations s'arrêtent automatiquement aux prochaines élections ? L'absence de justification et le refus de s'expliquer nous conduisent à dire que le retrait est sans motif légitime et réel. »
- **Jérôme VALLÉE**, à l'étranger le jour du Conseil, avait donné son pouvoir à **Jean Bernard TECHER** qui prend alors la parole en son nom.
« Jérôme VALLEE, c'était la personne la plus impliquée dans les demandes et suivis des travaux, dans les contacts et dans les rencontres avec les entreprises et ça je peux personnellement le confirmer puisque j'étais très souvent avec lui. Il était tellement impliqué, qu'il faisait lui-même certains travaux. Aujourd'hui il est beaucoup moins disponible mais il ne faut surtout pas oublier ce qu'il a fait. Que lui reproches-tu ? Pourquoi ce retrait de délégations ? »

Réponse du maire : « je n'ai aucune explication à donner, je maintiens ses retraits de délégations »

- **Jean-Bernard TECHER** à son tour s'adresse alors au maire en précisant qu'il est le porte-parole de plusieurs membres du conseil municipal, pour relater certains faits et faire une mise au point :

« Je constate que l'incompréhension est totale dans la salle, et vu que tu restes sur tes positions, cette mise au point demandée par plusieurs membres du conseil Municipal devient donc nécessaire.

Nous avons constaté que ta méthode de travail n'était pas satisfaisante, ce n'est pas récent et nous l'avons dénoncée à plusieurs reprises, mais pour ne pas te déstabiliser nous n'avons pas voulu le faire en public.

Malgré les différentes remarques de chacun d'entre nous, il n'y a toujours pas d'information, pas de suivi de dossier, pas de réponse aux questions posées, rien n'est structuré, on se retrouve toujours devant le fait accompli. Il n'y a pas de colonne vertébrale, la gestion de la commune s'en ressent et forcément ça fonctionne mal.

A la dernière réunion du PLU, tu avais invité Mr BARRILLE qui représente le groupe Fler, investisseur pour la réhabilitation des bâtiments du centre hospitalier, sans en informer la plupart des membres du conseil présents. La présence de cette personne, directement concernée par le PLU (il attend en effet les règlements dans la zone de ses constructions) a mis mal à l'aise le bureau d'étude et le PNR qui eux, participaient officiellement à la réunion.

Cette fois encore pas d'information.

Toujours pour le PLU, j'ai demandé la nomination d'un coordinateur au sein du conseil.

Ta seule réponse a été : « le P L U c'est tout le conseil » !

La conséquence on la connaît : des ratés dans les réunions sans le département, sans le PNR, membres du conseil non avisés, aucune réunion préparatoire...)

Encore une fois, pas de structure, pas de coordination et pas de suivi de dossier.

Concernant Jérôme, il t'a demandé un soir s'il devait remettre l'éclairage public rue de la Bucaille. Tu lui as répondu : « tu laisses, ça fera des économies », mais un habitant est venu te voir pour la même raison et tu lui as répondu : « je ne peux pas compter sur mes costauds, c'est une équipe de bras cassés. »

Cette réponse est une insulte à ton équipe et à Jérôme en particulier.

Pour les travaux de remise en état d'un appartement de la commune dans la résidence « Paulette Hébert », 4 membres du conseil municipal dont toi ont été désignés pour se rendre sur place et évaluer les travaux à effectuer. Vous vous êtes mis d'accord sur ces travaux à effectuer, mais, sans avertir personne, tu n'en as pas tenu compte et tu en as fait faire bien plus malgré l'avis contraire des membres du conseil.

C'est une méthode inacceptable.

Un conseiller municipal t'a envoyé un courrier pour être lu lors d'une séance de conseil municipal. Ce courrier faisait le point sur les pistes envisagées depuis plus d'un an concernant l'assainissement du centre médical. Non seulement ce courrier n'a pas été lu, mais il n'a même pas été évoqué.

C'est un manque de considération vis-à-vis de ce conseiller

L'embauche de l'employé de l'école, aucune information. Là encore nous avons été mis devant le fait accompli. Moi-même, chargé du personnel communal, je n'ai pas été avisé. Plus tard il s'est avéré que cette personne était incompétente.

Avant de prendre une décision, tu dis souvent : « je vais demander à mes amis maires » ??? C'est un manque total de confiance en ton équipe alors qu'il s'agit de décisions pour notre commune à prendre avec notre conseil municipal.

Pour l'ordre du jour de cette séance du conseil tu as voulu minimiser l'impact auprès du public en mettant « délégations aux adjoints » ; il aurait été plus précis de mettre :

-retrait des délégations à deux adjoints

-délibération pour le maintien des deux adjoints dans leur poste.

Tu as accepté de célébrer un mariage la veille des élections européennes avec des personnes qui n'habitaient pas la commune, alors que ce mariage avait été refusé par le maire de leur domicile et que cela nous obligeait à reporter la mise en place du bureau de vote. Au-delà du problème d'organisation, Pourquoi avoir pris cette décision, alors même que tu étais au courant de la situation ? les articles L 165 et L 166 du code civil interdisent cette pratique.

Alors que l'arbre d'un particulier était tombé au travers de la rue de la bucaille, tu ne voulais pas demander à son propriétaire le remboursement des frais engagés pour la découpe de cet arbre. Il a fallu l'intervention insistante d'un conseiller pour que tu le fasses.

Autre chose concernant un conseiller municipal ; il faut en parler car il y a un remboursement à envisager, et sur ce point il n'y a rien de secret. Il s'agit d'une décision que nous avons prise ici-même, dans un conseil municipal public, et affichée à la lecture du public

Le procès-verbal du 1^{er} septembre 2018 dit exactement ceci :

*« Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 10 voix pour, 1 abstention :
- décident de créer un poste d'adjoint administratif territorial pour activité occasionnelle d'une durée de 6h30 par semaine et de proposer la candidature à M. DURANTE pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} septembre 2018 », et donc jusqu'au 31 Août 2019.*

Ce conseiller continue à être rémunéré (Septembre et Octobre) ; c'est encore un manque de rigueur avec l'argent public dans la gestion de la commune. D'une part tu supprimes les indemnités des adjoints sans motif réel et de l'autre tu continues à payer un salaire qui n'est plus d'actualité, qui n'est pas dû, ce qui est tout à fait répréhensible.

C'est encore inadmissible.

Tu t'es servi des travaux d'enfouissement de la rue de la bucaille pour faire un bateau à un riverain un bateau d'un montant de 1956.96 € par l'entreprise qui effectuait les travaux, en le dissimulant au conseil ; cette facture a été révélée en vérifiant sur le grand livre de comptabilité publique lors du compte administratif.

Cette pratique est intolérable.

Nous avons, certains membres du conseil et moi-même, voulu évoquer tout cela pour démontrer que ta décision de retirer les délégations aux adjoints sans motif réel est d'une totale incompréhension par rapport à toutes ces incohérences et toutes ces erreurs qui, elles, impactent la bonne marche de l'administration communale.

Pourquoi en sommes-nous arrivés là ? »

- **Guy BRASSELET** prend de nouveau la parole

Il précise d'abord qu'il tient à faire la distinction entre M. le maire et Emmanuel COUESNON. Tous les reproches ici évoqués s'adressent à lui en tant que Maire et non en tant qu'homme.

Guy Brasselet revient ensuite sur un fait survenu à l'issue d'une réunion de conseil lorsqu'un conseiller a dit devant Monsieur le Maire et d'autres conseillers, qu'il ne faisait rien ! Guy Brasselet dit qu'après avoir intégré cette parole, il en a parlé à M. le maire en lui disant qu'il aurait aimé qu'il contredise cette personne à ce moment là en rétablissant la vérité.

Guy Brasselet rappelle alors ce qu'il a effectué bénévolement en tant que conseiller au cours du mandat :

Traitement du dossier du paratonnerre de l'église, jugé non conforme – Reprise des dossiers de vérifications règlementaires avec Veritas en exigeant de refaire des factures excessives. – Transfert du contrat d'entretien du réseau des eaux pluviales à un prestataire nettement moins cher et annulation auprès de Veolia de deux factures pour travaux non exécutés. – Renégociation du contrat d'assurance multirisques de la commune – Avec Sébastien Riffaut, établissement des statuts de l'Association « Potagers d'Aincourt ». – Avec l'architecte des Bâtiments de France et la DRAC, transfert dans l'église du retable de la Chapelle St Sauveur, classé depuis 1988 monument historique – Avec le Comité des Fêtes, organisation de la Crèche vivante. – Avec le Festival du Vexin, réalisation d'un concert annuel de musique classique. – Avec quelques bénévoles, organisation d'une journée du patrimoine en 2018 – Enfin, mise en évidence du prix anormalement exorbitant du contrat des 2 photocopieurs signé en novembre 2014. (Monsieur le maire étant personnellement au courant)

En conclusion, Guy Brasselet fait remarquer que laisser dire des critiques injustifiées finit par décourager.

- **Muriel BONNEAU**. S'adressant au Maire, elle dit

« Tout ce qu'on vient d'entendre montre qu'on a tous des compétences qui nous ont fédérés en début de mandat. Malheureusement, nous nous sommes réunis à plusieurs reprises pour te dire ce

qui n'allait pas et tu en tenais compte ou pas. Aujourd'hui, on assassine des compétences qu'on a pour les 5 mois qu'il reste à faire, c'est désolant d'en arriver là ».

- **Monsieur le Maire** répond : *« puisque j'étais si mauvais que ça, j'ai envie de vous dire méchamment : pourquoi n'avez-vous pas démissionné ? et vous auriez eu d'autres conseillers et choisi un autre maire. »*
- **Jean-Bernard TECHER** fait alors remarquer que dans les communes de moins de 1000 habitants, ce qui est notre cas, la démission des conseillers municipaux ne peut entraîner que l'organisation d'élections partielles complémentaires sans pouvoir choisir un autre maire (sauf si celui-ci démissionne). Il rappelle les conditions de démission d'un conseil municipal, notamment qu'à moins d'un an des élections, le renouvellement partiel complémentaire de l'assemblée n'est obligatoire que si elle a perdu plus de la moitié de ses membres.
- **Régine N'TSUGLO** intervient ensuite à son tour
Elle regrette cet état de fait qui remonte pour elle au moins à 2017 quand le Maire a décidé unilatéralement d'attribuer 5400€ à la caisse des écoles, en plus de la subvention habituelle, mais sans aucune délibération en conseil. Elle lui reproche aussi de ne jamais donner de réponses aux questions des conseillers, et d'avoir une communication quasi inexistante. En revanche, elle fait remarquer que lorsqu'il y a des manifestations communales, la majorité des membres du conseil devrait être présente. Elle indique que la décision du maire est mal à propos, alors que chacun de nous fait des efforts pour aller jusqu'au bout des projets portés par la commune.
Disant aussi qu' *« on est tous là pour se respecter »*, elle demande à Alexandre DURANTE qui a crié lors du dernier conseil municipal, de s'excuser auprès de Caroline GUYADER et à celle-ci de faire de même auprès d'Alexandre DURANTE. Elle souligne le travail effectué par Alexandre, mais déplore son attitude agressive vis à vis des autres conseillers. Elle indique qu'il n'a pas reçu de rappel à l'ordre comme Caroline. Elle souhaite enfin que le maire revienne sur sa décision.
- **Sébastien RIFFAUT** intervient lui aussi et dit :
« J'ai vécu 13 ans à Aincourt, j'ai passé beaucoup de temps chez M. le maire et sa famille, j'étais leur voisin. Aujourd'hui, il est difficile pour moi de ne pas prendre position. Je pense que dans le rôle de maire, il y a des choses qui sont compliquées ». Pour aujourd'hui j'ai du mal à comprendre les tenants et les aboutissants de ce conseil qui vise à retirer les délégations à des adjoints, eux qui fournissent un travail, comme d'autres non adjoint. Je trouve pitoyable d'arriver à ce déballage.
Parlant de lui-même en disant qu'il ne saura jamais parler anglais, chinois ou toute autre langue, il s'adresse au Maire en lui disant que s'il a des compétences dans certains domaines, il n'a pas celles requises pour être Maire. Caroline et Jérôme, les connaissant, ils continueront à fournir un travail, même si ce sera dur dans ce contexte.
- **Alexandre Durante** ne désire pas s'exprimer.

Pour répondre à la demande de Muriel BONNEAU et Laurence SCALLE, il est précisé que Caroline et Jérôme souhaitent rester en fonction au poste d'adjoint.

Caroline GUYADER précise que la décision du Conseil n'aura aucune incidence sur son mandat de conseillère communautaire au sein de l'intercommunalité.

Concernant le retrait des délégations, il est précisé les modalités dans l'ordre du tableau et que le Maire n'a pas obligation à redistribuer les délégations retirées. Par ailleurs, si les adjoints sont maintenus en fonction, ils resteront officier de Police judiciaire et d'Etat Civil mais ils perdront leur indemnité.

Chacun s'étant exprimé, et monsieur le Maire ne revenant toujours pas sur sa décision, Jean Bernard TECHER rappelle les modalités de vote pour le maintien des fonctions d'adjoints. La majorité demandant un vote à main levée, le vote a lieu au scrutin public conformément à l'article L 2121-21 du CGCT.

Les membres du conseil municipal par 8 voix pour et 3 abstentions demandent le maintien de Caroline GUYADER dans ses fonctions de 2^e adjointe au maire :

- Ont voté pour : Jean-Bernard TECHER avec procuration de Jérôme VALLÉE - Caroline GUYADER - Muriel BONNEAU - Laurence SCALLE - Régine N'TSUGLO - Sébastien RIFFAUT - Guy BRASSELET
- Abstentions : Emmanuel COUESNON - Alexandre DURANTE avec procuration de Pascal VIDALIE

Les membres du conseil municipal par 8 voix pour et 3 abstentions demandent le maintien de Jérôme VALLÉE dans ses fonctions de 4^e adjoint au maire :

- Ont voté pour : Jean-Bernard TECHER avec procuration de Jérôme VALLÉE - Caroline GUYADER - Muriel BONNEAU - Laurence SCALLE - Régine N'TSUGLO - Sébastien RIFFAUT - Guy BRASSELET
- Abstentions : Emmanuel COUESNON - Alexandre DURANTE avec procuration de Pascal VIDALIE

- **Sébastien RIFFAUT** demande que tout ce qui a été dit lors de cette séance soit entièrement notifié sur le procès-verbal.
- **Jean-Bernard TECHER** pose la question suivante en conclusion :
« Comment doit-on envisager l'avenir de la commune et la gestion des affaires communales avec le conseil municipal, puisqu'une écrasante majorité des membres du conseil est contre toi et désapprouve ta gestion ? ».

Réponse de monsieur le Maire : « On continue comme avant ».

Informations et questions diverses

Emmanuel COUESNON donne lecture de la réponse de M. AUBERT, Directeur du GHIV, à son courrier du 1^{er} octobre 2019 relatif aux travaux de voirie de la résidence des Acacias : ceux-ci seront bien exécutés par l'hôpital.

Muriel BONNEAU informe l'assemblée de la dernière réunion du conseil de surveillance du GHIV notamment en ce qui concerne la réfection des voiries des Acacias et la cession des bois à la commune :

- les travaux de voirie des Acacias seront exécutés fin du 1^{er} trimestre 2020
- les travaux sur le réseau d'eau seraient a priori inclus dans une future délégation de service public (DSP) prise aussi pour la STEP : mais quelle DSP ?
- la cession des bois à la commune par le GHIV a été acté alors que le conseil municipal d'Aincourt a uniquement délibéré sur l'étude de la possibilité de rétrocession de certaines parcelles de bois et de certaines voiries. Monsieur le Maire précise qu'il désire reprendre les bois pour que les habitants puissent s'y promener librement.

Emmanuel COUESNON :

- demande qui peut faire le service au vin d'honneur du 11 novembre
- informe que le tribunal a donné raison à l'association AVL3C
- prévient les délégués du SIBVVR de la prochaine réunion du syndicat le 12 novembre prochain au cours de laquelle sera actée la dissolution
- le plancher de la salle où sera entreposé le matériel du RAM a été consolidé

Jean-Bernard TECHER :

- le CDD de l'employé communal a été prolongé de 6 mois
- le devis de remplacement des buts de foot a été revu et signé
- les travaux d'électricité de la salle polyvalente ont été réalisés, le devis de remplacement des fenêtres de la salle d'arts plastiques/musique a été signé et envoyé à l'entreprise

Sébastien RIFFAUT : la réfection des réseaux des Acacias sera-t-elle exécutée avant la réfection de la voirie ? A priori non

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h40

Le maire
Emmanuel COUESNON

